

06-23

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice :	12	-	Présents :	07	-	Votants :	12
------------------------------	----	---	-------------------	----	---	------------------	----

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 mars 2023**

Date de convocation

20 mars 2023

Date d'affichage

20 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mille vingt trois, le 31 mars, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Sébastien GADOT, M. Azzedine AZZOU, Mme Armelle LE GAL, Mme Pamela GRIDEL.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Christelle PERRIN (donne procuration à M. Azzedine AZZOU), M. Jean-Pierre SCHWARTZ (donne procuration à M. Pascal GALLIOT), Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT), M. Fabien BARI (donne procuration à Mme Pamela GRIDEL), Mme Patricia FALLENOT (donne procuration à Mme Joëlle TSCHUDI).

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

**VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2022
Délibération N°06-23**

Monsieur le Maire propose donc de procéder au versement des subventions pour les associations de Badevel à partir de la dotation de base décidée en 2022 et d'une bonification de 50€ allouée pour chaque participation effective de l'association aux activités organisées par la commune, et ceci au cours de l'année civile 2022. Cette dotation de base fixée en 2023 à 2110 € à destination desdites associations a ainsi pu être bonifiée pour atteindre un total de 3610 € selon les clés de répartition suivantes :

- Harmonie Badevel-Fêche l'Église : 600 € (montant de base 450 € + bonification 150 €)
- Club Loisirs et Amitié : 500 € (montant de base 250 € + bonification 250 €)
- FSC Le Mavuron : 800 € (montant de base 350 € + bonification 450 €)
- La Gym : 400 € (montant de base 250 € + bonification 150 €)
- Les Casse Noisettes : 620 € (montant de base 370 € + bonification 250 €)
- La Pêche : 320 € (montant de base 170 € + bonification 150 €)
- La Chasse : 270 € (montant de base 170 € + bonification 100 €)
- e-Ecoferme : 100 € (montant de base)

Il est convenu qu'à la dotation de base de 3610 €, comme pour l'année 2022, il sera à nouveau en 2023 apporté un complément de subventions aux associations, à l'occasion du vote du budget 2023, au prorata de la participation de chaque association aux manifestations organisées par la commune en 2022 :

nettoyage de printemps, carnaval, journée citoyenne, fête nationale, marché du soir, etc. Il est à nouveau acté que chaque participation effective (soit à hauteur d'au moins 1/3 de ses membres) d'une association à l'une ou l'autre des manifestations de la commune apportera un bonus de 50 € à la dotation de base proposée précédemment.

En ce qui concerne les associations extérieures à la commune, les subventions sont réparties comme suit :

- Banque Alimentaire du Doubs : 100 €
- Collège de Beaucourt : 190 €
- Ligue de Protection des Oiseaux : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Et par conséquent :

- **APPROUVE** le maintien du principe du versement de subventions pour les associations de la commune sous la forme d'une dotation de base et d'un complément de subvention au prorata de leur participation effective aux manifestations organisées par la commune.
- **DÉCIDE** d'allouer, au titre de l'année 2023 sur la base de l'observation de la participation effective aux activités organisées par la commune en 2022, des subventions aux associations de la commune de Badevel, ainsi qu'aux associations extérieures à la commune, pour un montant total de 4000 €.

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 31 mars 2023 et publication ou notification le 31 mars 2023

Le Maire,



Samuel GOMES